

SOCIETE DE TIR DE CHATEAUROUX (S.T.C.)

Association loi 1901

Déclarée à la Préfecture de l'Indre sous le n°171 le 22 juillet 1947

SIRET : 77518794100031 SIREN : 775187941

Association agréée par le ministère de la jeunesse et des sports sous le n° 7104 le 1^{er} mars 1950

Affiliée à la FEDERATION FRANCAISE DE TIR sous le n° 07 36 251

Siège social : 10, rue Fernand RAYNAUD 36000 CHATEAUROUX site internet : www.societe-tir-chateauroux.com

REUNION DU COMITE DIRECTEUR DE LA S.T.C. 12 Juillet 2020

Salle de tir 10 m du stand R. PERROCHON

Début de séance : 9H30

.....

PRESENTS : Jean-Paul BISIAUX, Christian DEVAUX, Jean-Paul KIEFFER, Dominique GINGAST, Gérard BASTARD, Alain MENET, Ophélie CHABENAT, Patrice CAMPAN, Marcel GODIN, Franck AUDONNET, François GRABOWSKI,

ABSENTS EXCUSES : Patrick MOUROUX, Adélia COSTA, Christian RETAILLEAU, François MANCHON

ABSENTS : Tony PRINCET (démissionnaire)

AUDITEURS PRESENTS : Roselyne CAMPAN, Pierre BELLERT, Alain DANJOUX, Daniel SELMANE, Jérôme BABIN DE LIGNAC, Christophe ZOCCHETTI, Michel LANGLOIS, Christian LAVILLONNIERE, Justin BAZIN,

AUDITEURS EXCUSES : Valentin DUJOUR

INVITES : Madame Anne AVIGNON vice- présidente du Comité de Tir de l'Indre

ORDRE DU JOUR

- Etudes tarifaires pour la prochaine saison,
- Demande de la part de l'AD PEP 36 (Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public) et qui dépend de l'IME PEP 36 (Institut Médico Éducatif) de l'accueil de jeunes l'an prochain
- appel à candidatures pour le prochain Comité Directeur de l'association,
- stages animateurs et initiateurs pour la saison 2020-2021,
- notre concours challenge des présidents
- Questions diverses

Le président remercie la visite de Anne AVIGNON la vice-présidente du Comité de Tir de l'Indre d'avoir accepté son invitation à cette réunion.



Il remercie également toutes celles et ceux du Comité Directeur et les invités de leur présence.

Prise de parole du président Jean-Paul BISIAUX rappelle le programme des travaux du stand dans les prochaines semaines, l'avancement de ceux déjà en cours tout en remerciant les quelques adhérents qui ont « bossé » comme des fous pour les peintures intérieures et extérieures.

Il souhaite également que certains licenciés prennent des responsabilités au sein de la société et il indique que les élections prévues lors de la prochaine AG puisse enregistrer le renouveau attendu.

Tarifs des licences saison 2020-2021

Après discussion entre les membres les nouveaux tarifs applicables seront les suivants :

 CATEGORIES	TARIFS 	Licence FFTir	Cotisation S.T.C.	TOTAL	Réduction Cotisation S.T.C.
ADULTES : Seniors : 1.2.3 – Dames : 1.2.3		80.50 €	74.50 €	155.00 €	
JEUNES : Cadets -Juniors (fille et garçon)		58.50 €	61.50 €	120.00 €	
ECOLE DE TIR : Poussins-Benjamins-Minimes (fille et garçon)		58.50 €	31.50 €	90.00 €	
SECOND CLUB (toutes catégories)		0.00 €	100.00 €	100.00 €	
Pack famille (2 ^{ème} , 3 ^{ème} membre d'une même famille et au-delà)		0.00 €	0.00 €		10.00 €

D'après la vice-présidente du Comité de tir de l'Indre, Anne AVIGNON, la Fédération française de tir ne doit pas modifier le montant la licence.

La modification va permettre la diminution de 13.00€ du prix de licences pour les adhérents détenteurs d'armes de poing 25 m et une augmentation de 22,00 € pour les autres.

Sur une proposition de Anne AVIGNON, le Comité Directeur décide pour ces licenciés de compenser cette somme sous forme de boites de plombs et /ou de cartons de match.

En conséquence Christian DEVAUX pourra envoyer les nouveaux tarifs ainsi que la demande de renouvellement de licence aux adhérents d'ici quelques jours.

De son côté Jean-Paul KIEFFER fera le nécessaire pour inscrire les nouveaux tarifs sur le site de la société.

- Demande de la part de l'AD PEP 36 (Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public) et qui dépend de l'IME PEP 36 (Institut Médico Éducatif) de l'accueil de jeunes l'an prochain

Christian présente la demande formulée par un éducateur de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement (AD PEP36. Il souhaite de la société accueille entre 6 et 11 élèves du collège de Beaulieu de Châteauroux. Il s'agit de jeunes gens de 12 à 16 ans qui présentent une déficience intellectuelle légère ou modérée.

Après discussion et sur proposition de Christian DEVAUX, les membres du Comité acceptent le principe de recevoir ces élèves dans les conditions suivantes qui seront proposées à l'ADPEP36 :

PROPOSITION COMITE DIRECTEUR EN DATE DU 12 JUILLET 2020

Accueil entre 4 et 11 collégiens en dehors des périodes des vacances scolaires.

Une séance hebdomadaire : le mercredi matin (le créneau horaire reste à déterminer).

Pendant les séances le groupe d'élèves devra être accompagné et encadré par un ou deux éducateurs de l'AD PEP 36.

Enseignement du tir sportif suivant les règles fédérales, assuré, suivant le nombre d'élèves, par un ou deux moniteurs du club diplômés de la Fédération Française de Tir (F.F.Tir).

Chaque collégien appelé à participer aux séances de tir devra obligatoirement être titulaire d'une licence délivrée par la F.F.Tir.

Dans le cadre, la licence permettra à chaque élève :

- De pratiquer le tir de loisir dans des installations sportives adaptées et sécurisées,
- D'être couvert par une assurance.
- D'être encadré par des moniteurs (animateurs et initiateurs fédéraux) compétents.
- D'avoir pendant les séances le prêt gratuit des armes du club.
- De bénéficier d'un tarif « cotisation club » préférentiel.
- De bénéficier gratuitement de la fourniture de cartons-cibles et de boites de plombs pendant toute la saison.

Le tarif individuel « licence et cotisation club » est proposé à **85.00 €** (tarif licence F.F.Tir « jeunes » **58.50 €**, cotisation club (y compris le forfait « cartons munitions ») **26.50 €**).

- Appel à candidatures pour le prochain Comité Directeur de l'association,

Le président Jean-Paul BISIAUX rappelle que l'année 2020 est une année électorale et que la STC a besoin de compléter et de renouveler la composition du Comité directeur.

Tous les postes du bureau seront à renouveler et toutes les candidatures seront recevables.

Le secrétaire sera chargé sans attendre de faire parvenir à tous les licenciés un bulletin dit d'engagement avec une date limite de réponse fixée au 31 juillet. A l'issue d'une réunion sera proposée aux intéressés pour formaliser l'ensemble en vue de l'Assemblée Générale.

- Stages animateurs et initiateurs pour la saison 2020-2021,

Pour la saison 2020-2021 la ligue propose une formation ANIMATEUR couplée avec une formation CAC (Capacité à Accueillir et Conseiller, une formation INITIATEUR et une formation ARBITRE DE CLUB ;

Les candidats à la formation ANIMATEUR sont les suivants : Alexa BERTHON et Patrick MOURoux ainsi qu'Alain DANJOUX au titre de remplaçant.

Deux candidats sont proposés pour la formation d'ARBITRE DE CLUB : Alain DANJOUX et Ophélie CHABENAT qui donneront chacun leur décision sous quelques jours.

Pour l'an prochain pas de candidats INITIATEUR.

- Notre concours challenge des présidents

Malgré la menace d'une reprise de la COVID 19 il est décidé de maintenir le challenge des présidents qui doit se dérouler à la fin du mois d'août.

Les invitations seront envoyées aux clubs du département et de la région dans la dernière semaine du mois de juillet.

Si une évolution négative de la COVID 19 devait intervenir un message serait adressé aux clubs pour signifier l'annulation du challenge.

L'affiche proposée par Christian DEVAUX est acceptée il est simplement demandé de porter sur l'affiche « challenge ouvert aux licenciés FFTir et UFOLEP.

Un appel aux bénévoles sera envoyé par mail aux licenciés pour participer à l'organisation et au déroulement du challenge.

Questions diverses

Christophe ZOCCHETTI demande si dans l'avenir les tirs de loisir avec certaines armes et certaines munitions seront autorisés ?

Jean-Paul BISIAUX rappelle avec détermination qu'au regard des dégradations constatées sur la couverture du stand 25 m par le fait de tirs non appropriés qu'ils n'étaient plus question de tolérer le comportement inacceptable de certains, très peu nombreux, licenciés.

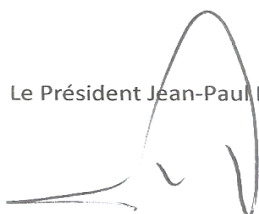
Christian DEVAUX indique que le règlement intérieur est formel sur les armes et les munitions autorisées sur notre stand.

Anne AVIGNON propose qu'à l'occasion de la venue du directeur technique régional l'homologation du stand 50 m lui soit posée la question de savoir quels types d'armes et quelles munitions peuvent être utilisées par rapport aux installations.

Pour répondre à l'interrogation de Jean-Paul BISIAUX concernant la contribution promise le Comité de tir de l'Indre à la STC pour la participation de plusieurs de ses adhérents en 2019 au pôle restauration du CNTS, Anne AVIGNON promet que très prochainement une décision sera prise par la Comité.

La séance est levée vers 12 h

Le Président Jean-Paul BISIAUX



Le secrétaire

Christian DEVAUX

